

# Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 8 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 8 du mois de janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 2 janvier 2019 affichée le 2 janvier 2019.

Présents: M. Michel LALISSE, Mme Chrystèle LECTEZ, Monsieur Richard RISSO, Monsieur Lionel DELSAUT, M. Jean-Luc CAPON, Mme Julie LEFEBVRE, M. Philippe COQUEL, Mme Stéphanie PLAISANT, Mme Corinne OBRY (arrivée à 19h00), Mme Lucette CATHELAIN

Absent représenté :

Absente excusée : Mme Nicole NAVARRO

Absent: M. Patrick MACHUT

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Chrystèle LECTEZ, 1ère Adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ

Le Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### 1-Prise en compte de la démission de deux conseillers municipaux

Il est demandé aux membres de prendre note des courriers de démission, affichés en bretèche du 24 décembre 2018 au 07 janvier 2019, de M. Thierry FONTAINE, adjoint au Maire chargé des commissions fêtes et cérémonies / travaux et voirie et de M. Frédéric GERARD, conseiller municipal membre du comité de rédaction du Petit Culturimessin.

Monsieur le Maire propose d'en rester à deux adjoints d'ici la fin de la mandature et ainsi d'attribuer à Mme Chrystèle LECTEZ les fêtes ; à M. Lionel DELSAUT les travaux de voirie ; à lui-même les cérémonies. M. DELSAUT mènera à terme l'opération voisins vigilants.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Φ Prend note des démissions des deux conseillers municipaux
- Φ Décide d'émettre un avis favorable à cette redistribution de tâches.

#### 2- Avis sur le report des dépenses d'investissement 2018 sur l'exercice 2019

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Monsieur le Maire rappelle que le montant des crédits ouverts au budget 2018 s'élève à 233.050,01€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 58.262,50 € (< 25% x 233.050,01 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont :

- Les travaux de rénovation du réseau d'eau d'un montant de 16.674€ (article 21568)

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Autorise Monsieur Le Maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 58.562,50 €
Φ Autorise à payer aux sociétés les dépenses relatives à la rénovation du réseau d'eau pour un montant de 16.674 € (article 21568).

### 3-Point sur les travaux du secrétariat

Monsieur le Maire indique que le secrétariat restera localisé en son actuel (côté école) et qu'il est nécessaire de réaliser des aménagements :

- Création d'une fenêtre pour le contrôle des accès
- Elargissement de la porte vers la salle du Conseil (respect normes PMR)
- Dépose du quichet
- Reprise de l'éclairage et vitrification du parquet

S'il avait été évoqué la possibilité de supprimer le SAS, il semble important, pour la confidentialité des demandes, de le conserver et de trouver une autre solution pour avoir une meilleure visibilité des entrées. La création d'une fenêtre y répond.

Un devis a été réalisé chez le fournisseur BRUNEAU qui propose un devis de 3215€ HT comprenant une armoire forte anti-feu 370L 1540€ HT pour la préservation des registres d'état civil.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la réorganisation matériel du secrétariat

### 4-Point sur le recensement de la population

Le recensement de la population communale aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Mesdames Nora CHIABAI et Audrey GROSSEMY ont participé à une formation le vendredi 4 janvier 2019 accompagnées par Mme Emmanuelle LEPAGE, chargée de la coordination de cette opération.

La tournée de reconnaissance s'est déroulée le 8 janvier 2018 et a permis de repérer les anomalies pour préparer le carnet de tournée.

Une nouvelle formation aura lieu le 11 janvier 2019 afin de préparer ces deux agents recenseur pour le recensement qui débutera dès le 17 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire prend note du point sur le recensement de la population 2019.

### 5-Mise en place de l'opération voisins vigilants

La mise en place de l'opération voisins vigilants est reprise par M. Lionel DELSAUT.

Il est proposé de retenir les citoyens qui se sont proposés de participer au dispositif suite à la réunion animée par le Capitaine REY, en fonction des différents quartiers, à savoir :

- M. SAUTIERES, rue du Moulin
- Mme LEFEBVRE, rue Neuve
- Mme MONTIGNY, rue de Mitaines
- M. et Mme GRIERE, place d'Halifax
- M. SAPPENS, Rue d'Havrincourt
- M. PAJOT, rue d'Elboise
- M. Jean-Marie GEORGE, rue de Tuerie
- M. et Mme DELSAUT, rue de Cambrai
- M. Philippe COQUEL, rue de Péronne

Une réunion sera organisée fin janvier/début février en Mairie afin d'échanger sur les objectifs de ce dispositif et de préparer l'intervention du Capitaine REY.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire prend note de la mise en place de l'opération voisins vigilants.

### 6-Organisation de la brocante du 1er mai 2019

Suite aux succès des Vielles charrues sur l'édition 2018, l'Association participera à la brocante du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Le marché artisanal sera reconduit cette année. Une réunion d'organisation en comité restreint est programmée le 14 janvier 2019 à 14h30. A l'occasion de cette réunion il sera nécessaire d'aborder la question de mardi gras le 6 mars et le spectacle patoisant par le CCAS le 10 mars 2019. Une invitation sera distribuée aux ainés puis à la population. Mme LECTEZ, accompagnée de M. Jean-Luc CAPON et de Mme Béatrice MONTIGNY ont rendu visite aux ainés du village à la maison de retraite. Ils ont apprécié cette visite et les attentions prévues par le CCAS.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire prend note de l'organisation de la Brocante du 1<sup>er</sup> mai 2019, de Mardi Gras au 6 mars et du spectacle patoisant au 10 mars 2019.

### 7-Présentation du Document Unique

Une première ébauche du Document Unique est en cours de réalisation. Les familles métiers ont été identifiées et des risques ont été repérés. Il est désormais nécessaire de détailler les risques et d'associer les agents concernés à la démarche.

Il est proposé que Mme Emmanuelle LEPAGE soit nommée agent de prévention au sein de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Φ Prend note de l'état d'avancement du Document Unique
- $\Phi$  Décide d'émettre un avis favorable à la nomination de Mme Emmanuelle LEPAGE en qualité d'agent de prévention

#### 8-Formation électrique agent du service technique

Dans le cadre des engagements prient auprès de Pole Emploi lors du renouvellement du contrat aidé de M. Michel VERITE, il était nécessaire qu'il participe à une formation de professionnalisation.

Afin de parfaire ses connaissances, M. Michel VERITE bénéficiera d'une formation électrique B0-H0.

Le centre de formation AFPI rue de Rambouillet 59400 CAMBRAI a proposé un devis de 552€ TTC pour une formation B0-H0 de 14 heures du 14 au 15 janvier 2019.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable à l'action de formation de M. Michel VERITE et au devis proposé par le centre de formation AFPI.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Φ Décide d'émettre un avis favorable à l'action de formation de M. Michel VERITE
- Φ Décide d'autoriser M. le Maire a signer la convention proposée par le centre de formation AFPI pour un montant de 552€

#### 9-Questions diverses

## 1- Demande d'agents de la commune

Une demande d'agents de la commune a été transmise relative à la prime exceptionnelle suite aux annonces de Monsieur le Président de la République.

Le Trésor Public et le Centre de Gestion du Pas de Calais ont été interrogés mais aucun fondement juridique ne permet pour le moment le versement d'une prime exceptionnelle (date butoir fin mars 2019).

La commune est favorable à l'avancement de carrière des agents et en raison de l'assiduité du personnel peut envisager de travailler sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire prend note de la demande des agents et envisage de travailler sur le RIFSEEP.

#### 2- Demandes de subventions

Des demandes de subventions sont en cours pour :

- Les travaux de voirie relatifs à la rénovation des rues de Mitaines, du Marché et du Tour de Place avec un devis estimatif de 20.821€ HT. Un dossier a été déposé auprès du FARDA au titre de l'entretien des voiries communales pour 40% et auprès de la CCSA au titre des fonds de concours pour 10%.
- Pour la création de deux places de parking PMR et de trois places de stationnement devant la boulangerie rue d'Elboise, un devis de 13.256€ a été réalisé par le Société DELAMBRE. Il est possible de déposer un dossier auprès des amendes de police à hauteur de 40%
- Un dossier a été transmis auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour les vestiaires de foot. Si le dossier est actualisé avec une hausse de prix de 3%, il convient de présenter un nouveau dossier sinon suffit de représenter le dossier à l'identique.
- Le Conseil Départemental a émis un avis favorable pour une subvention de 500€ par poteau bleu

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Φ Décide d'émettre un avis favorable aux demandes de subvention pour la rénovation de la rue de Mitaines, rue du Marché et Tour de Place au titre du FARDA et des fonds de concours.
- $\Phi$  Décide d'émettre un avis favorable à la demande de subvention pour la création de places de parking PMR et des fonds de concours ouverts par la CCSA au titre des projets à vocation intercommunale et de stationnement au titre des amendes de police
- $\Phi$  Décide d'émettre un avis favorable au maintien du dossier présenté en 2018 pour la demande de subvention pour les vestiaires de foot au titre de la DETR
- Φ Décide d'émettre un avis favorable à la subvention du Conseil Départemental de 500€ par poteau bleu

### 3- Installation des bancs

Dans le cadre des mesures d'accompagnement de BORALEX, il sera installé cinq bancs publics dabs trois chemins communaux. Il est demandé de se prononcer sur le type de bancs que les membres du Conseil souhaitent installer.

Il est proposé au vote :

Béton/Bois : 1 voteBéton : 6 votesPolyethylène : 2 votes

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à l'installation de 5 bancs en béton de couleur beige.

### 4- Gravillonnage chemin de Villers

Monsieur le Maire indique que le Président de l'AFR propose l'élargissement du chemin de Villers avant son gravillonnage. Le Société LUCAS a réalisé un devis de 2648€ HT pour élargissement du chemin avant la réalisation de son gravillonnage par le Société Colas.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Φ Décide d'émettre un avis favorable à l'élargissement du chemin de Villers
- Φ Décide d'émettre un avis favorable au devis de la société LUCAS

#### 5- Cabinet médical HERMIES

Pour attirer les médecins à HERMIES, l'ARS propose des facilités d'installation pour les zones d'intérêt prioritaires ZIP. Cependant, la commune n'est pas rattachée géographiquement à HERMIES mais à CAMBRAI. Malgré cela, une partie de la population se rend au cabinet médical de HERMIES donc il est envisageable de contribuer a encourager cette installation au titre de la solidarité des anciennes communes de la Communauté de communes du Canton de Bertincourt.

Il est proposé que les communes aident au logement de ce nouveau médecin. Cependant, M. le Maire propose plutôt une aide à l'installation et non au logement. Les membres précisent cependant que si cela conditionnait sa venue les modalités d'une aide au logement pourrait être redébattue.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Φ Décide d'émettre un avis favorable à une aide à l'installation

6-La prochaine réunion des membres du conseil municipal se tiendra, le 19 février 2019 à 18h30.

Au préalable à celle-ci les membres du conseil sont invités à visiter les ateliers municipaux en couts d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Chrystèle LECTEZ Secrétaire de Séance Michel LALISSE Maire de Metz en Couture